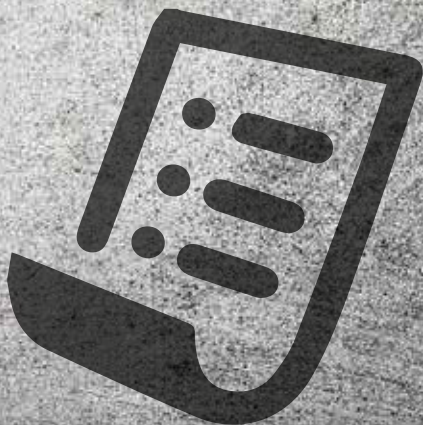




*Pour tous ceux qui aiment
la clarté !*



Conditions générales d'utilisation

TrafficSupply Belgium BV

Conditions générales de vente

1. Toutes nos factures sont payables au plus tard 14 jours après la date de facturation et sans escompte, sauf accord contraire. Pour chaque première collecte et/ou livraison, nous demandons un paiement en espèces.
2. La cession de lettres de change, d'acceptations de titres ou de récépissés postaux ne constitue ni une novation ni une renonciation à la présente clause.
3. En cas de défaut de paiement illégal ou non autorisé, une plainte sera déposée.
4. Le taux d'intérêt des intérêts de retard est aligné sur le taux référentiel déterminé par l'article 2,4° de la loi du 02.08.2002 (MB 07.08.2002).
5. En cas de défaut de paiement illicite ou non autorisé, une indemnité forfaitaire est également applicable, fixée à 10% du montant principal restant à percevoir.
6. En cas d'annulation de la commande par l'acheteur après la mise en production de la commande passée par celui-ci, et indépendamment du fait que la production soit terminée ou non, le prix d'achat est dû.
7. Pour être valables, les réclamations concernant les livraisons doivent être faites par écrit dans les 8 jours suivant la date de réception des marchandises.
8. En cas de contestation des produits livrés, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas excéder le simple remboursement du prix d'achat ou le remplacement de la marchandise reconnue défectueuse.
9. Les marchandises livrées ne peuvent être reprises qu'avec l'accord préalable du vendeur. Dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de 20% du montant de la commande est due pour les frais d'administration et de traitement en cas de retour. Cette indemnisation forfaitaire ne porte pas atteinte au droit du commerçant de facturer les dommages réellement subis.
10. Les marchandises voyageant, franchise comprise, sont aux risques et périls de l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur lorsque les marchandises quittent le dépôt du vendeur.
11. En cas de livraison au siège du vendeur, les commandes doivent être retirées au plus tard 14 jours après avoir reçu le préavis, sauf accord contraire. En cas d'enlèvement tardif par l'acheteur, il sera facturé, en plus du prix d'achat, d'une indemnité forfaitaire pour le stockage et l'administration d'un montant de 50 % du prix de vente. Cette indemnisation forfaitaire n'affecte pas le droit du commerçant à réclamer les dommages réellement subis.
12. Le vendeur se réserve le droit de propriété des biens vendus mais non encore payés jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.
13. En cas de litiges, seuls les tribunaux de l'arrondissement du Limbourg, notamment ceux du siège social du vendeur, sont habilités. Le droit belge est applicable.